



Travaux Syndic n'ayant pas les fonds nécessaires

Par **Pepsjy**, le **08/06/2016** à **00:10**

Bonjour,

Suite à un problème d'étanchéité des murs d'un appartement que je loue, les locataires sont partis car ce n'était plus vivable.

Une entreprise à la demande du syndic est passée pour une recherche de fuite et un devis de 3000 euros a été rapporté suite à cette visite en Mars.

Mon problème actuel est que le Syndic se doit d'effectuer les travaux (il le reconnaît) mais il n'y a pas les fonds nécessaires ...

Donc actuellement depuis Mars je perds les loyers, je paie des charges et les murs se dégradent dans le temps . Le syndic me dit qu'il ne peut rien faire avant une prochaine assemblée en juillet et les travaux commenceraient qu'en septembre... Je ne trouve pas cela normal . Est-ce que je peux faire quelque chose pour que cela aille plus vite ou demander un dédommagement quelconque.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils
Cordialement

Jean-Yves